

LA CULTURE RÉGIONALE À LA CROISÉE DES CHEMINS

L'offre et les infrastructures culturelles se sont largement développées ces dernières décennies dans la région de Fribourg. L'offre n'a cessé de s'étoffer dans de nombreuses communes de la Sarine et dans les communes voisines du district. La région a largement bénéficié de ce dynamisme pour renforcer son attractivité et les habitant-es bénéficient aujourd'hui d'une offre culturelle variée et de grande qualité.

L'impulsion des groupements de communes (Agglomération de Fribourg et Coriolis Infrastructures) a été déterminante dans cette évolution, qui a aussi permis l'émergence d'artistes, qui contribuent aujourd'hui au rayonnement de notre canton.

L'Agglomération de Fribourg, sous sa forme actuelle, va cesser ses activités. Ce changement est un vrai risque: la vie de nombreuses associations culturelles et manifestations est en effet liée aux financements de l'Agglomération.

Le district est à la croisée des chemins. Les communes doivent transformer ce risque en une opportunité de renforcer la culture régionale, en collaboration avec les districts voisins. Ce d'autant que la nouvelle loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC) encourage les communes à s'organiser en régions culturelles.

Au terme de deux ans de travaux et de contacts réguliers avec les communes, nous sommes heureux de vous inviter à donner votre avis sur le projet de nouvelle région culturelle.

Nous espérons de tout cœur que vous aurez envie d'adhérer à notre projet. Il n'en va pas seulement de la culture, mais de la qualité du vivre ensemble dans toute la région. Car la culture est un moteur puissant et, ce, encore plus dans la période de crise que nous traversons.





L'échelon régional est essentiel

La mise en œuvre de la nouvelle loi sur les agglomérations (nLAgg) offre l'opportunité de redéfinir les collaborations intercommunales dans le domaine de la culture. L'enjeu est de taille: l'Agglomération et Coriolis Infrastructures (avec l'apport du Casino de Fribourg) ont investi, en 2024, 5,2 millions de francs pour la culture.

Cette réflexion est d'autant plus nécessaire que la loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC), en consultation, prévoit de déléguer une partie des responsabilités de la politique culturelle aux « régions culturelles ».

Pour préparer ces grands changements, conformément à sa mission, la Préfecture de la Sarine a mis sur pied, en 2023, un Comité de pilotage (COPIL) réunissant la Ville de Fribourg, l'Agglomération, Coriolis Infrastructures et des expert·es. L'objectif affiché était de maintenir l'action collective déployée aujourd'hui dans le domaine culturel et de l'intensifier avec l'arrivée de nouvelles communes qui bénéficient déjà, depuis de longues années, de la politique culturelle régionale.

Le COPIL a associé les communes à ses réflexions en les consultant et en les rencontrant. Il a ainsi pu prendre en considération leur avis avant d'élaborer le projet qu'il met aujourd'hui en consultation.

La culture est... rentable

La culture est un investissement, un facteur de développement économique et touristique.

- Offre: La nouvelle politique régionale permettra de poursuivre le développement de l'offre et des infrastructures qui pâtiraient de la disparition des structures intercommunales.
- Public: Aujourd'hui, la population de la région bénéfice d'une offre remarquable qui ne pourra que se renforcer avec le projet proposé.
- · Attractivité de la région : Le financement de la culture renforce et

valorise la région, en améliorant son attractivité.

• Impact économique: L'argent investi dans la culture bénéficie à toute l'économie régionale. La nouvelle région culturelle a pour objectif de soutenir toutes les personnes qui vivent et dépendent de la culture: non seulement les artistes, les collaboratrices et les collaborateurs des institutions et des manifestations culturelles, mais aussi les artisans, les commerçants et les métiers bénéficiant des retombées des activités déployées par les entreprises culturelles.

Quels avantages pour les communes?

Tous les détails et des exemples sont présentés dans le document intitulé « Missions et prestations »

Toutes les communes de la région bénéficient déjà des accords intercommunaux en place, qui ont permis le développement culturel des dernières décennies. En adhérant, les communes pourront influer sur l'offre et sur le développement des infrastructures tout en permettant à leurs citoyennes et à leurs citoyens d'avoir accès à la culture à un prix abordable, tributaire de la mise en commun des deniers communaux. Chaque commune héberge des acteur-rices culturel·les. En adhérant à une région avant-gardiste et visionnaire, les communes manifestent aussi leur soutien à leurs créateur-trices.

Pour faire partie de la région culturelle, les communes doivent adhérer au socle de base. Elles peuvent aussi choisir des volets à la carte, ceci également pour leur permettre une adhésion progressive.

Socle de base

Financement global de la culture CHF 5.-/hab.

- Les sociétés amatrices locales (par ex. chœurs, fanfares, troupes de théâtre) peuvent s'adresser à la région pour obtenir un soutien administratif.
- Chaque année, la population est invitée à un spectacle financé par la région.

Volets à choix

Soutien à la promotion CHF 30.- max/hab.

- Les associations et fondations sises dans les communes adhérentes peuvent avoir accès aux soutiens financiers de la région, généralement sous la forme d'une subvention.
- La région culturelle offre l'AG culturel aux citoyen-nes de 18 ans des communes qui ont adhéré. Il s'agit d'un abonnement pour les moins de 26 ans coûtant CHF 100.- par an et permettant l'accès gratuit à 346 lieux partenaires dans les cantons de Berne, Fribourg, Jura, Neuchâtel, Tessin et Valais.
- · La région soutient l'accès des écoles à la culture

Soutien renforcé à la promotion CHF 25.- max/hab.

 Des prix préférentiels sont offerts pour les spectacles à Équilibre et Nuithonie.

Soutien aux infrastructures CHF 10.- max/hab.

• Les associations et fondations culturelles à rayonnement régional sises dans les communes peuvent demander un soutien financier de la région pour les infrastructures et les équipements culturels.

RÉGION CULTURELLE

Le nom définitif reste à trouver.

/olets à la carte

Soutien renforcé à la promotion Contribution: max. Fr. 25.-/hab. Prestations de l'association: prix préférentiels sur les places et les abonnements à Équilibre et Nuithonie

Soutien à la promotion

Contribution: max. Fr. 30.-/hab.
Prestations de l'association: subventions aux associations culturelles, AG culturel offert aux 18 ans, action culture-école

Soutien aux infrastructures Contribution: max. Fr. 10.-/hab. Prestations de l'association: subventions aux infrastructures et équipements culturels régionaux.

Socle de base

Financement global de la culture Contribution: Fr. 5.-/hab.

Prestations de l'association: soutien administratif aux sociétés amatrices, un événement par an pour la population

Liberté des communes : les communes sont libres d'adhérer. En plus du socle commun, elles peuvent choisir les volets à la carte qui les intéressent.

Un impact fort sur la culture dans les communes.

La nouvelle structure ne permettra pas seulement de maintenir les acquis, mais également de développer de nouveaux outils favorables à la gestion culturelle communale, à l'offre et aux infrastructures.

La nouvelle région aura un impact sur toutes les missions liées à la culture :

Missions politiques

- · Soutien et conseil aux actrices et acteurs culturel·les
- · Optimisation et valorisation du parc immobilier

Missions culturelles

- · Encouragement de l'accès à la culture
- · Accès aux soutiens facilités pour les actrices et acteurs culturel·les
- · Offre de proximité pour toute la région
- · Développement d'offres pour les écoles

Missions financières

- · Soutiens financiers pour la culture de toute la région
- · Soutiens financiers aux projets régionaux amateurs

Dépasser les frontières du district.

La culture n'a pas de frontières et la Sarine est en discussion avec les communes et les districts voisins pour qu'ils continuent à participer à la région culturelle ou la rejoignent.

Tâches culturelles communales et tâches culturelles régionales.

Les communes restent autonomes. Le soutien communal à la culture n'est pas remplacé par un soutien à la culture régionale. Les communes auront toujours la charge de soutenir les sociétés amatrices sur leur territoire. Si la demande en est faite, la région culturelle pourrait soutenir les événements de dimension régionale des sociétés amatrices.

Soutien de l'État et autonomie de la région.

L'État pourra soutenir certains projets de la région et certains soutiens de l'État accordés aux acteurs culturels pourront être délégués à la région. La région reste indépendante et est gouvernée par ses communes. Des synergies et des délégations de moyens pourront prendre place, dans le but de donner davantage de pouvoir décisionnel aux communes ou d'améliorer les soutiens à la culture.

Les communes qui n'adhèrent pas à une région culturelle dans les cinq ans qui suivent la mise en vigueur de la nouvelle LEAC, devront exercer seules les tâches régionales confiées par l'État, sans aide financière de celui-ci.



Formulaire de consultation de la proposition de région culturelle

Ce formulaire a pour but de sonder l'intérêt des communes pour la nouvelle région culturelle, mais également d'identifier les points qui pourraient être améliorés.

La consultation prendra fin le 31 juillet 2025. Vous pouvez répondre au questionnaire en scannant le code QR ci-contre.

Nous vous remercions d'avance pour vos réponses et le temps que vous consacrerez au questionnaire.

